



A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

RECYCLAGE MEDICALE 1

Cette formation vise à REVALIDER tout aspirant marin aux techniques de survie et aux gestes qui sauvent suivant le référentiel Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

	Effectif par session : 6 mini – 20 maxi	Formation présentielle Pas accès handicapé	Durée : 7 h
Tarif :	S'informer auprès du secrétariat 0262 42 00 61 fc.eamr@gmail.com		
Profil :	<ul style="list-style-type: none">- Tout candidat marin (demandeur d'emploi, salarié), soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat de formation de Médical 1 et dont la revalidation est requise. Ce certificat étant soumis à revalidation quinquennale.		
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none">- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles.- Être titulaire du certificat de MEDICAL 1.		
Débouchés :	<ul style="list-style-type: none">- Mise à jour des compétences du certificat MEDICAL 1 pour pouvoir exercer à bord d'un navire de commerce ou de plaisance		
Qualité :	Pour l'année 2021, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : 16/20 Taux de réussite : 100 %		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Programme : défini à l'annexe 1 et 2 de l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires

Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Révision** des acquis, de la pratique, dans un objectif d'opérationnalité.
- **Donner les premiers secours**,
- **Réaliser les premiers gestes élémentaires**, en cas d'accident ou de maladie à bord,
- **Appliquer** les règles d'hygiène et de prévention à bord.

Contenu :

Recyclage MEDICAL Niveau 1 : Premiers secours élémentaires (7h)

Constitué par l'enseignement médical niveau I (EM I) tel que prévu par l'arrêté du 29 juin 2011

1. UV – PSC 1 Premiers Secours Civiques niveau 1 (6h) :

La protection, l'alerte, l'obstruction brutale des voies aériennes, le saignement abondant, l'inconscience, l'arrêt cardiaque, les malaises, les plaies et traumatismes.

2. UV – HPR Hygiène et Prévention des Risques (1h) :

* **HPR 1** - Prévention des risques professionnels maritimes.

* **HPR 2** - Hygiène à bord :

- Hygiène individuelle et collective.

- Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.

* **HPR 3** - Prévention des risques spécifiques

(noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...)

Exécution :

Intervenants :

- Formateur(s) habilité(s) à l'enseignement du MEDICAL 1

Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle équipée de matériel médical, brancards, trousse de premiers secours, mannequins ... [EM1]).

Évaluations :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575
- Avoir suivi, participé aux modules de formation
- Dans chaque module concerné, une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs.



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Modalité d'obtention :

Délivrance d'une attestation par module. Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

Durée de validité :

Certificat soumis à une revalidation quinquennale.



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.